

# Sécheresse et dépérissement, la forêt est attaquée

« Dans un contexte de réchauffement climatique, (comme l'explique l'Office National des Forêts), les sécheresses successives ont entraîné un dépérissement massif des forêts européennes. Les dégâts occasionnés sur les arbres sont d'ampleur inédite. [...] En France, deux régions sont principalement touchées : Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. [...] Il est constaté une surmortalité de l'épicéa commun, du sapin pectiné, du hêtre [et du frêne]. En cause : le manque d'eau et la chaleur qui provoquent un stress hydrique pour les arbres et les affaiblissent, les rendant vulnérables aux parasites et maladies. »

Jusqu'ici moins durement touchée, la forêt communale de Pontarlier connaît à présent les mêmes problématiques.

## Parasites et maladies prolifèrent

L'épicéa et le sapin de nos forêts sont attaqués par le scolyte, petit coléoptère qui se multiplie sous leurs écorces jusqu'à leur dépérissement. Quant au frêne, il est victime d'un champignon de quelques millimètres, le chalarra fraxinea. Il pénètre par ses feuilles et provoque leur flétrissement, jusqu'à ce que celles-ci tombent au sol pour infester à leur tour, le tronc, conduisant rapidement à la mort de l'arbre.

## Coupes sanitaires et impact sur les ventes de bois

Afin de prévenir tout accident, et éviter la propagation du dépérissement à toute une population d'arbres, des coupes sanitaires sont nécessaires. Il s'agit d'éliminer rameaux, branches sèches et arbres infestés qui pourraient chuter et/ou fragiliser les arbres sains voisins. Il n'existe pas de « remède » pour ces arbres.

Si ces maladies ont toujours existé, leur intensité actuelle est redoutable. Elle occasionne des coupes d'une grande am-



© Nicolas PATRICK

pleur qui perturbe le marché du bois, avec une commercialisation massive de bois infesté, et donc également moins onéreux, au détriment du bois de qualité.

## L'avenir de la forêt et de son budget en question

À l'heure du renouvellement du Plan d'aménagement communal de la forêt, schéma directeur pour les 20 prochaines années, les évolutions climatiques et la santé de la forêt rendent difficiles les projections à long terme. Quant à la vente de bois scolyté, l'inconnue sur les revenus qu'elle générera à court et moyen terme, pèse sur les recettes des finances communales (250 000 €/an en moyenne). Ainsi, un plan d'action et de stratégie de récolte est mis en œuvre par la Commission municipale Bois et Forêt avec l'ONF qui, via sa cellule nationale « sécheresse et dépérissement », évalue l'étendue des dégâts

et apporte son soutien pour l'exploitation et la valorisation de la forêt communale.

Extraits source ONF – « Lettre de conjoncture » septembre 2019 – Direction territoriale Bourgogne-Franche-Comté

## LA FORÊT COMMUNALE EN CHIFFRES

**1050 ha** de forêt communale soumise au régime forestier (ONF)

**8500 m<sup>3</sup>** de bois coupé/an en moy. pour l'entretien de la forêt

**3500 m<sup>3</sup>** de bois sain coupé en moins en 2019, pour absorber la coupe massive de bois infesté

## ZOOM SUR L'ONF

Les Élus de la Commission municipale Bois et Forêt travaillent en étroite relation avec l'Office National des Forêts. Il assure en Bourgogne-Franche-Comté la gestion durable des forêts publiques, dont celle de Pontarlier, dans la production de bois et sa commercialisation, la protection de l'environnement et la réalisation de travaux nécessaires à l'entretien et au renouvellement des forêts. À noter : la Ville de Pontarlier garde quelques parcelles en gestion propre.